



**RUDEVENT**  
**COMPORTEMENT À BORD**  
**& CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

## **GILET DE SAUVETAGE**

Le port du gilet est obligatoire ! Le gilet doit être porté en permanence, y compris lors des baignades. Chaque participant.e est responsable de son gilet de sauvetage et devra le rendre propre et en bon état à la fin du stage.

## **BAIGNADE**

La baignade à partir des bateaux n'est autorisée que par le.a chef.fe de bord. Elle ne s'effectuera que lorsque le bateau est rangé, les voiles affalées et qu'un cordage de sécurité est installé. Il doit toujours rester au moins une personne à bord du bateau.

## **VÊTEMENTS**

Le.La stagiaire doit être correctement équipé.e. Il.Elle devra avoir avec lui.elle des vêtements adaptés à la pratique de la voile et permettant de pallier les aléas de la météo. Il faut toujours prévoir un rafraîchissement de la température et de quoi se protéger du soleil. Des lunettes de soleil, de la crème solaire à fort indice de protection, un chapeau ou une casquette sont indispensables à bord.

En cas de pluie, il faut prévoir des vêtements étanches (veste et pantalon). Un coupe-vent ne suffit pas pour se protéger de la pluie. Si le temps est incertain, prévoir des vêtements secs de rechange.

## **CHAUSSURES**

A bord, il est obligatoire de porter des chaussures. Le pont d'un bateau est agressif et de multiples obstacles (poulies, taquets, vis, etc.) dépassent du pont. Les chaussures protègent contre ces agressions.

## **NOURRITURE**

Le froid, la faim et la soif peuvent augmenter la sensation de mal de mer.

Toujours prévoir de quoi boire, surtout en cas de forte chaleur, et de quoi manger (gourde, barres de céréales, chocolat, biscuits).

## **TABAC, ALCOOL ET STUPÉFIANTS**

Le tabac, l'alcool et les stupéfiants sont strictement interdits.

## **TÉLÉPHONE PORTABLE**

Les téléphones portables tolérés sur le bateau, mais leur utilisation durant la navigation peut-être interdite (consignes du moniteur.rice à suivre). Ils pourront être utilisés à terre, dans les limites du bon fonctionnement du camp. (Il n'y a pas de prise à bord du bateau).

## **CHEF.FE DE BORD**

Un.e chef.fe de bord est toujours désigné.e avant d'embarquer. Lors de stages, c'est le.la moniteur.trice. Les stagiaires ou les équipier.e.s doivent se conformer aux consignes données par le.la chef.fe de bord.

Les stagiaires qui ne voudraient pas s'y conformer seront débarqué.e.s.

## **DISCIPLINE**

Un bateau est un environnement risqué. Des consignes de sécurité ou de comportement seront transmises aux stagiaires avant chaque navigation.

Le non-respect des consignes ou un comportement trop turbulent ne seront pas acceptés. Dans un tel cas, le.la stagiaire peut-être débarqué.e.

Les moniteurs.trices ou l'association Rudevent ne pourront être tenu.e.s pour responsables d'un comportement dangereux d'un.e stagiaire, qui contreviendrait aux consignes de sécurité. L'auteur.e d'un tel comportement pourra être renvoyé.e s'il.elle met en danger d'autres participant.e.s ou lui.elle-même.

Les stagiaires doivent cohabiter en bonne intelligence et respecter les consignes qui seront données par le.la moniteur.trice. Les règles de savoir-vivre en communauté seront expliquées aux stagiaires, en cas de besoin.

## **CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET PONCTUALITÉ**

Le partage, le respect et la solidarité sont les fondements d'un comportement adéquat sur un bateau comme à terre. Un contrôle des présences sera effectué au début et à la fin de chaque navigation. La ponctualité est exigée des participant.e.s pour chaque rendez-vous fixé par le programme ou par les moniteurs.trices (repas, coucher, départ en navigation).

## **LIBRE ARBITRE DU MONITEUR**

Le.la moniteur.trice est formé.e et responsable. S'il.elle juge que le comportement d'un.e stagiaire met en péril le bon fonctionnement du camp, il.elle est libre de renvoyer ce stagiaire, après avoir reçu l'accord du responsable de camp et du comité de l'association.

## **ENTRETIEN DU MATÉRIEL**

L'entretien du matériel de navigation entre pleinement dans l'apprentissage de la voile.

Les stagiaires devront s'y astreindre, si le.la moniteur.trice le juge nécessaire.

Le matériel mis à disposition est particulièrement onéreux, tout comportement négligeant ou tout acte délibéré de vandalisme ou de négligence sera répercuté sur la responsabilité civile du/de la stagiaire.

## **NETTOYAGE ET RANGEMENT**

A la fin du camp d'été le.la stagiaire devra nettoyer le bateau avec les autres stagiaires et le.la moniteur.rice. Il.elle devra également aider au rangement du matériel.

## **COMMUNICATIONS**

Les communications entre les parents et les stagiaires sont autorisées, dans les limites du bon fonctionnement du camp.

Par principe, les parents qui voudront prendre des nouvelles de leur enfant passeront par la responsable des camps : Laura Grateloup +41 76.625.95.97.

Date :

Signature du stagiaire :

Signature du parent :